



JOUETS LA DIGNITÉ HUMAINE N'EST PAS UN JEU

Pour répondre aux attentes des consommatrices et des consommateurs, les jouets doivent être amusants et vendus à des prix abordables. Parents, famille et ami-e-s s'assurent également qu'ils ne contiennent pas de substances toxiques et qu'ils présentent un intérêt pédagogique. La question des conditions dans lesquelles les jouets ont été produits reste secondaire par rapport à la petite étincelle qui illumine les yeux des enfants à la vue des jouets de leurs rêves.

Sur cinq jouets vendus en Europe, quatre portent la mention « Made in China ». Pour fabriquer des barbies, des peluches ou encore le tout nouveau modèle Lego, les travailleurs et travailleuses en Chine triment jusqu'à 16 heures par jour dans les usines. Salaires de misère, matériel de protection inexistant, droits du travail bafoués ou interdiction des syndicats indépendants appartiennent au triste quotidien de ces employé-e-s.

APERÇU

Les enfants – et les adultes – aiment jouer et n'hésitent pas à dépenser sans compter pour satisfaire leurs envies. Grâce à cet engouement, le commerce des jouets est prospère: en 2010, le chiffre d'affaires total du secteur des jouets traditionnels (sans les jeux électroniques) au niveau mondial s'élevait à 83 milliards de dollars. Les Etats-Unis représentent le principal marché, devant le Japon et la Chine. En Suisse, les jouets ont rapporté 428 millions de francs en 2010. Les principaux groupes de produits sont les jouets pour enfants en bas âge, suivis des Legos et autres modèles de construction, des jeux de damier, des puzzles, des véhicules et des poupées.

Les sièges juridiques des principaux fabricants de jouets et leurs départements de design se trouvent pour la plupart en Europe et aux Etats-Unis, alors que 80 % des jouets sont produits en Chine. Playmobil, deuxième fabricant en Allemagne, est l'une des rares exceptions parmi les grandes marques, puisqu'il produit en Europe. L'entreprise Steiff, connue pour ses ours en peluche, s'est quant à elle retirée de Chine en 2008, après quatre ans de production dans ce pays.

Les ventes de jouets sont concentrées principalement autour de Noël, certains fabricants réalisant jusqu'à 60 % de leur chiffre d'affaires annuel durant la période de l'Avent. Afin de pouvoir inonder le marché des dernières nouveautés avant Noël, les entreprises attribuent les contrats toujours plus tard dans l'année. Les usines sont donc non seulement contraintes de livrer les jouets commandés à des prix très bas, mais aussi dans des délais toujours plus courts.

La répartition inégale des bénéfices est typique d'une chaîne d'approvisionnement globale. Alors que les marques se taillent la part du lion, les fournisseurs en Chine ne perçoivent qu'un pourcentage infime des bénéfices, une situation lourde de conséquences sur les conditions de travail.

La plupart du temps, les employé·e·s ne reçoivent pas un salaire suffisant pour couvrir leurs besoins de base. La sécurité au travail n'est pas assurée par des mesures préventives et le personnel n'est pas protégé en cas de maladie ou de maternité. Les conditions de travail dans les usines violent les normes internationales du travail et, souvent, la législation nationale. Lorsque les affaires de Noël marchent à plein régime, les journées de travail extrêmement longues et les semaines de 7 jours représentent la norme. Ni le processus de certification ICTI pour des conditions de production justes, largement répandu dans le secteur des jouets (lire ci-dessous « Initiative de l'industrie »), ni les contrôles n'ont permis des améliorations suffisantes pour les travailleurs et travailleuses en Chine.

LES PRINCIPAUX ACTEURS

Les principaux acteurs dans l'univers du jouet sont les entreprises spécialisées dans la production et la commercialisation, comme Mattel, Hasbro, Toy'R'Us, Playmobil, Lego ou Ravensburger. Les géants du divertissement comme Disney et Warner jouent également un rôle important, livrant grâce à leurs films des modèles de personnages tels que Mickey Mouse, Shrek, Bob l'éponge ou les Transformers, pour n'en citer que quelques-uns. Les studios d'Hollywood perçoivent ainsi jusqu'à 30 % du prix de vente pour la production de ces articles de merchandising. Mattel réalise également de bonnes affaires avec les licences: en 2004, les produits sous licence de la poupée Barbie auraient rapporté 2,2 milliards de dollars à l'entreprise. McDonald's est aussi un acteur majeur du secteur. Avec les jouets contenus dans les Happy Meals, la célèbre chaîne de fastfood compte parmi les plus grands distributeurs de jouets au monde.

Savez-vous que...

...80 % des jouets vendus dans le monde sont fabriqués en Chine?

...McDonald's fait partie des plus grands distributeurs de jouets au monde?

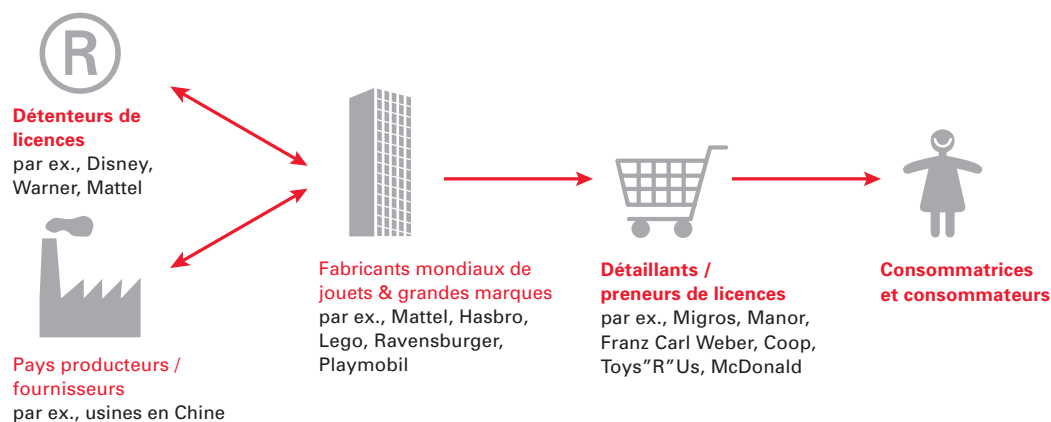
...Chaque année, en Chine, plus de 100'000 êtres humains décèdent dans des accidents du travail dus à l'absence de mesures de sécurité?

...Toutes les deux secondes, une nouvelle poupée Barbie «voit le jour»?

LES TRAVAILLEUSES MIGRANTES DE CHINE

Le delta de Pearl River, dans la province de Guangdong, à l'Ouest de la Chine, abrite quelque 4000 usines de jouets, dans lesquelles travaillent entre trois et cinq millions de personnes – en majorité des femmes. Les travailleuses migrantes démunies et sans formation sont les premières à trimer dans les usines. En général, ces femmes ne rentrent dans leurs familles qu'après le Nouvel An. Les conditions dans lesquelles elles travaillent sont précaires: jusqu'à 100 heures de travail par semaine, souvent sans aucun jour de congé. Si les objectifs de production ne sont pas atteints, ces femmes sont contraintes de faire encore plus d'heures supplémentaires ou sont sanctionnées par des retenues salariales. En plus, les frais de nourriture et de logement sont déduits d'un salaire déjà très bas, si bien que le revenu mensuel moyen (heures supplémentaires comprises) s'élève à moins de 130 euros. Les salaires sont souvent payés en retard, les employé-e-s n'ont pas de contrat de travail écrit et il n'existe aucun système de prévoyance sociale ni d'assurance maladie. Les ouvrières sont contraintes de travailler sans protection et sont régulièrement exposées à des substances toxiques. La surcharge de travail et la fatigue accumulée sont la cause d'accidents. Les conditions d'hébergement sont déplorables et les ouvrières qui ne sont pas en mesure de se loger par leurs propres moyens sont obligées de s'entasser à dix ou vingt par chambre dans les logements loués par l'usine.

La chaîne d'approvisionnement du secteur des jouets



EXEMPLE DE CAS: MATTTEL

Avec un chiffre d'affaires de 952 millions de dollars (2010) et 27'000 employé-e-s, Mattel fait partie des plus grands fabricants de jouets au monde. L'entreprise, dont le siège se trouve à El Segundo, en Californie, possède des marques comme Fisher-Price, Barbie ou Scrabble. L'entreprise, qui produit en Chine, a déjà défrayé la chronique à plusieurs reprises.

En 2007, quelque 18 millions de jouets ont dû être rappelés, parce qu'ils avaient été colorés avec une peinture présentant une concentration de plomb trop élevée. Mattel a également été critiquée pour les conditions de travail désastreuses chez ses fournisseurs.

En mai 2011, Hu Nianzhen, une employée du fournisseur de Mattel Tai Qiang, s'est suicidée après avoir été humiliée par ses supérieurs et contrainte à des tâches punitives, parce qu'elle n'avait pas rempli les quotas de production imposés. Dans une prise de position écrite, Mattel parle de ce suicide comme d'un cas unique n'ayant rien à voir avec les conditions de travail chez ce fournisseur. Les recherches des organisations non gouvernementales montrent pourtant que la pression dans l'usine de Tai Qiang est extrêmement forte. Mattel impose en effet des délais de livraison toujours plus courts et demande des prix aussi bas que possible, faisant pression sur ses fournisseurs dès la signature du contrat. Les employé-e-s en paient le prix fort.

Mattel doit assumer ses responsabilités à l'encontre de ses fournisseurs et prendre des mesures afin d'atténuer la pression sur les employé·e·s et empêcher d'autres suicides et violations des droits humains. Les cas documentés ne vont pas seulement à l'encontre du droit du travail chinois, mais contreviennent également au propre code de conduite de Mattel, qui exige pourtant le respect des normes fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Les conditions de travail pourraient véritablement être améliorées si les entreprises de jouets comme Mattel exigeaient de leurs fournisseurs une mise en œuvre de leurs propres standards et des droits du travail chinois. Ces derniers garantissent, entre autres, quatre mois de congé maternité payés, des compensations financières pour les heures supplémentaires ainsi que des négociations collectives autour de la question des salaires.

Qui profite de la poupée Barbie?



(Source: Südwind 2009, actualisé)

INITIATIVE DE L'INDUSTRIE

L'association mondiale de l'industrie du jouet ICTI (International Council of Toy Industries) a adopté, au milieu des années 1990, un code de conduite visant à encourager les conditions de travail équitables ainsi que la sécurité du travail et la protection de la santé. En 2001, ce code de conduite a été renforcé par un programme de contrôle et de certification. Lorsqu'un fabricant souscrit au processus ICTI-CARE, son usine est contrôlée par une entreprise d'audit mandatée à cette fin. En cas de respect du code de conduite, l'entreprise se voit délivrer un certificat valable pour une année. A l'heure actuelle, parmi les 2407 usines enregistrées au processus ICTI-CARE – presque toutes chinoises – seules 846 sont certifiées. Et ce certificat est très discutable.

Même si, selon l'action « fair spielt », la sécurité du travail et la protection de la santé ont été améliorées dans les usines grâce au code de conduite ICTI, de nombreux points restent problématiques:

Les syndicats et les employé·e·s ne sont pas (suffisamment) impliqué·e·s dans l'élaboration, la mise en œuvre et la vérification du code de conduite. De plus, les exigences du code de conduite sont en partie inférieures au droit du travail chinois: même des usines dans lesquelles les employé·e·s affichent plus de 72 heures de travail par semaine ont obtenu un certificat ICTI. La loi n'autorise pourtant que 49 heures (heures supplémentaires comprises).

Critiqué également, le fait que les contrôles ne permettent pas de mettre en lumière les conditions de travail réelles dans les usines. De nombreux employé·e·s ignorent tout du code de conduite. La participation des marques est volontaire et non-contraignante. Le développement d'un code de conduite comme ICTI est à saluer, mais, dans bien des domaines, la mise en œuvre laisse encore à désirer.

LA SITUATION EN SUISSE

La plupart des jouets vendus en Suisse proviennent également de Chine. Il faut dire que les plus grandes filiales de ventes Migros, Manor et Coop ainsi que les magasins spécialisés comme Franz Carl Weber ou Toys'R'Us et les petites échoppes locales achètent les produits de marques à diverses entreprises internationales, telles que Mattel ou Disney, qui font produire en Chine.

Les fabricants suisses de jouets se concentrent plutôt sur les produits de niche et de qualité, les jouets de grande valeur, par exemple. Lorsqu'il s'agit de quantités importantes, les entreprises suisses font également produire en Chine.

Tant les producteurs que les distributeurs suisses doivent assumer la responsabilité des jouets produits et vendus par leurs soins. Il leur incombe d'exiger de leurs fournisseurs des conditions de travail décentes et un mode de production équitable. Selon les informations de l'association suisse des jouets, les principaux détaillants suisses Coop, Migros et Manor demandent à leurs fournisseurs de souscrire au processus de certification ICTI-CARE. Coop et Migros font également partie de la Business Social Compliance Initiative (BSCI), une initiative de vérification patronale exigeant des sous-traitants qu'ils se soumettent à un audit. En d'autres termes, lorsque le système de certification ICTI n'est pas mis œuvre, c'est la BSCI qui prend le relais. Toutefois, ces deux systèmes sont des initiatives purement patronales, dans lesquelles les travailleurs et travailleuses, les syndicats et les ONG ne sont pas parties prenantes. A ce jour, de telles initiatives ne permettent pas de garantir le respect des droits du travail.



CONSEILS – COMMENT AGIR ?

- Evitez les produits de masse en plastique, dont la fabrication est souvent synonyme d'utilisation accrue des ressources, de conditions de travail désastreuses et de contrôles de qualité déficients.
- Avant d'acheter un jouet, demandez dans quelles conditions il a été produit.
- Ecrivez un email aux grandes entreprises de jouets, comme Mattel ou Disney, ou à leurs acheteurs et exigez des conditions de travail équitables et le respect du droit du travail.
- Echangez au lieu d'acheter: fréquentez les bourses aux jouets et les ludothèques.
- Offrez des jouets fabriqués en Suisse, issus du commerce équitable et dont les conditions de production sont transparentes.
- Faites preuve d'imagination et fabriquez vous-mêmes des jouets: ils seront à 100% équitables!

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En français:

- Campagne de l'ONG Peuples Solidaires «C'est pas du jeu» pour des conditions de travail équitables dans la production de jouets / www.stop-toying-around.org
- Peuples Solidaires, Ouvriers du jouet: les derniers maillons de la chaîne, décembre 2009
- Peuples Solidaires, Bienvenue dans le monde (pas si) merveilleux de Disney. Rapport d'enquête sur les conditions de travail chez des sous-traitants de Disney en Chine, octobre 2008.

En anglais:

- [Chinalaborwatch \(USA\)](#)
- Eric Clark: The Real Toy Story
Inside the Ruthless Battle For Americas Youngest Consumers. Freepress 2007
- [Processus ICTI-CARE](#)
- [SACOM](#) Association d'étudiants & universitaires contre la mauvaise conduite des entreprises (Students and Scholars Against Corporate Misbehaviour)
- SACOM: [Exploitations of Toy Factory Workers at the Bottom of the Global Supply Chain](#) (2009)
- SACOM: [Shielding Labour Rights Violations in the ICTI Certification System](#) (2011)

Films conseillés:

- [Those with Justice](#)
- [Santa's workshop](#)